

Suisse

Le Québec évite la prison aux malades psychiques délinquants. Un exemple à suivre pour la Suisse?

FLAVIENNE WAHLI DI MATTEO

671 words

14 April 2019

Le Matin Dimanche

MATDIM

11

French

Copyright 2019. Tamedia Publications romandes SA

JUSTICE

Comme aux États-Unis, des tribunaux canadiens offrent une alternative à la prison aux justiciables atteints de pathologies mentales. Décryptage d'un possible modèle.

Cette salle de tribunal de la Cour municipale de Montréal ne ressemble pas aux autres. Exit décorum solennel, magistrats en toge et perruque, effets de manches et confrontation haute en couleur entre accusation et défense. Ici, le justiciable n'est pas face à la justice, mais avec elle. Il n'est pas exactement en procès, mais dans un processus d'accompagnement où son avocat dialogue avec le procureur en présence d'un médecin et de référents des milieux sociosanitaires.

Bienvenue dans l'un de ces programmes «justice et santé mentale» (PAJ-SM) qui fleurissent en Amérique du Nord depuis une vingtaine d'années et dont le but est d'éviter la prison aux auteurs de délits souffrant de maladie psychique. Une alternative évoquée début avril, à Lausanne, au 10e Café prison vaudois, mis sur pied par le groupe romand d'accueil et d'action psychiatrique (GRAAP) .

Pas moins de 350 tribunaux basés sur ce modèle siègent aux États-Unis, près d'une centaine au Canada. Les délits dont ils s'occupent sont généralement de moindre gravité (on ne s'y penche en tout cas pas sur des crimes de sang) et les prévenus y sont adressés sur une base volontaire.

Objectif: éviter la case prison et permettre à ces délinquants pas comme les autres d'être soignés et remis sur des rails socialement, pour éviter une éventuelle récidive, voire une escalade de violence.

«Habituellement le monde du pénal travaille en mode «adversaires». Là, nous travaillons en équipe, témoigne Sophie Blackburn, procureure à la Cour municipale de Montréal et responsable du PAJ-SM. Sitôt qu'il y a une bizarrerie, une étrangeté, on nous adresse le cas. Dans cette cour, nous avons la possibilité d'adoucir la peine ou même de lever l'accusation à condition que la personne accepte de prendre part à un suivi thérapeutique.»

Dans un tel tribunal, les protagonistes ne sont pas tirillés entre la protection de la société et le souci

d'intégration de la personne. Au contraire: «On a tendance à opposer adaptation de la personne et sécurité publique. Alors que la première peut favoriser la seconde», milite Anne Crocker, fondatrice du PAJ-SM.

Schizophrénie, troubles bipolaires ou du spectre autistique, dépression, déficience intellectuelle, le programme ratisse large et comprend le suivi de chaque situation depuis les préliminaires à une audience, jusqu'à l'achèvement du parcours thérapeutique du justiciable. «C'est parfois long, cela peut prendre plusieurs années, admet Sophie Blackburn, mais quand c'est pour résoudre une situation, c'est tout bénéfique pour tout le monde.»

Plus de succès que d'échecs

Les résultats sont là, mais restent difficiles à chiffrer dans leur globalité, chaque programme fonctionnant à un échelon local et de manière indépendante. «Il n'y a pas que des succès, c'est évident et ceux qui refusent d'adhérer au programme ou qui ne suivent pas les engagements pris sont renvoyés devant des tribunaux réguliers, note Anne Crocker. Mais nous enregistrons davantage de succès que d'échecs. Cette justice permet de changer la trajectoire d'individus.»

Victimes et proches (qui sont parfois une seule et même personne) sont étroitement associés au processus: «On va tenir compte des demandes de la victime et/ou de l'entourage. Écouter, rassurer, orienter vers les bonnes institutions ou associations», détaille la fondatrice. Quant aux coûts, les responsables du PAJ-SM de Montréal estiment qu'ils ne sont pas dissuasifs: «C'est kif-kif, estime Anne Crocker. Ce que coûte la prise en charge médicale et sociale équivaut à ce qu'aurait coûté une peine de prison.»

«Nous avons la possibilité d'adoucir la peine ou de lever l'accusation, à condition que la personne accepte un suivi thérapeutique»

Sophie Blackburn, responsable du programme «justice et santé mentale» de Montréal